



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du jeudi 14 décembre 2023
DE_2023_026

Membres en exercice : 7
Présents : 7
Votants: 7

Date de la convocation: 05/12/2023
L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 18 heures 15 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Secrétaire de séance:
Cécile CROS

Représentés:
Excusés:
Absents:

Objet: Etat d'assiette et destination des coupes de bois -

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale d'ALBAS pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette 2024 des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Destination : Vente ou Délivrance (affouage)
8T	Tallis	104	0.9	Non réglée	affouage

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;

DESIGNE (pour la délivrance des bois d'affouage), comme garants de la bonne exploitation des bois :

- M. MAZERM Michel
- M. INTSABY Denis
- M. MONTLAUR Jean Claude

DONNE POUVOIR à M. MONTLAUR Jean Claude, Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**